

**Déclaration au sujet du projet de loi C-7  
Loi modifiant le Code criminel (aide médicale à mourir)**

Le champ des soins de santé catholiques a une longue tradition morale de soins empreints de compassion qui ne font ni prolonger la fin de vie ni hâter la mort. Ils favorisent la dignité de la personne et se fondent sur la croyance voulant que toute vie soit sacrée.

Il y a une différence éthique cruciale entre laisser la mort survenir et mettre intentionnellement fin à la vie d'une personne. Les organismes catholiques de santé ne fournissent pas d'aide médicale à mourir parce que cela est contraire à nos valeurs fondamentales, nos lignes directrices éthiques, notre mission et notre objectif religieux. Le projet de loi C-7 ne change rien à notre position, et il nous invite même à faire preuve de diligence accrue quant à notre obligation de servir les populations vulnérables et de lutter contre les inégalités généralisées, surtout en fin de vie.

À tous les patients qui ont des questions au sujet de l'aide médicale à mourir, nous répondons avec compassion et sensibilité, sans exercer de discrimination ni de coercition, pour comprendre leur situation et ce qui les motive. Nous témoignons du fait que l'aide médicale à mourir n'est pas la seule option et, en respectant l'importance du consentement éclairé, nous continuons à tenir des conversations avec les patients dont nous nous occupons et à veiller à ce que toute préoccupation sous-jacente, comme le soulagement de la douleur et les questions psychologiques et spirituelles, soit abordée par les membres appropriés de l'équipe soignante, tels que les responsables de soins palliatifs, les aumôniers et les psychologues.

Nous sommes solidaires de la communauté canadienne de défense des droits des personnes handicapées qui dénonce le projet de loi C-7 comme un affront à l'égalité des droits des personnes handicapées. En tant que société, nous avons le devoir de protéger les personnes les plus vulnérables parmi nous et de nous assurer qu'elles ont une voix. Nous pouvons et nous devons faire mieux.

Le champ des soins de santé catholiques continuera à jouer un rôle moteur pour mettre sur pied d'excellents soins palliatifs et soins de fin de vie partout au Canada, pour offrir ces soins et pour veiller à ce qu'ils soient équitablement accessibles.

*17 mars 2021*